

Image not found or type unknown



probleme de réhabilitation

Par **caruso**, le **07/06/2009** à **23:57**

bonjour,

nous sommes une amicale de locataire, loi 1901, nous souhaiterions connaître la procédure pour obliger notre bailleur, qui est une société HLM, à entamer rapidement une procédure de réhabilitation. La tour a été construite en 1974, plus aucune installation électrique et canalisations ne sont aux normes nous connaissons au quotidien de nombreux troubles de jouissances (fuites d'eau, problème électrique, problème d'isolation, problème de ventilation).

Nous avons envoyé de nombreux courriers mais les réponses sont fuyantes. Nos charges augmentent mais aucun travaux sérieux ne sont envisagés.

Pourriez vous nous donner des conseils sur les suites judiciaires possibles? merci.